

SEANCE DU 18 JUIN 2024



**MAIRIE DE RÉGUSSE**

83630

N° de la délibération :  
**2024 – 027**

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit du mois de juin, à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Régusse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire.

**Etaient présents :** Renée JEANNERET Maire, Alain FILIPPI, Catherine DAGUET, Franck MATHIEU, Jean-Pierre LION, Karine CHAMPIE adjoints, Alain BROSSARD, Danielle STAES, Régis AMIOT, Manon PETERS, Benjamin RODSPHON, Arlette DURIEZ, René BONNET, Gérard DARRIGOL, Pascale DUBUC et Michel PETIT, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Michel GANDON pouvoir à JP LION, Laura BONHOMME pouvoir à K. CHAMPIE, Valérie PEY-PATIN pouvoir à C. DAGUET, Josiane BRENIER pouvoir à A. DURIEZ, Reynald CADORET pouvoir à B. RODSPHON, Nadine QUENNESSON pouvoir à A. FILIPPI, Cindy OLIVIER pouvoir à G. DARRIGOL.

**Absents :** NEANT

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	16	7	23

**Objet de la délibération : AUTORISATION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES TECHNIQUES : RENOUELEMENT DE MATERIELS DE SECURITE INCENDIE ET DE DESENFUMAGE**

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
le :

Et publication le :

**Le Maire,  
Renée JEANNERET**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'arrêté préfectoral n° DCL/BFL/2024-173 portant substitution des comptes de gestion 2023 du budget principal au compte administratif 2023 de ce même budget,  
VU l'arrêté préfectoral n° DCL/BFL/2024-172 portant règlement d'office et rendant exécutoire le budget primitif 2024 de la commune de Régusse – Budget principal,  
VU la délibération n°2024-016 du 22/05/2024 abrogeant les délégations de pouvoirs accordées au Maire,  
CONSIDERANT la nécessité de renouveler 40 extincteurs et de procéder à l'entretien de 3 trappes de désenfumage relatifs aux bâtiments communaux, afin de répondre aux exigences réglementaires de sécurité publique,  
CONSIDERANT le contrat de maintenance liant le prestataire ADI PROTECTION INCENDIE avec la commune depuis le 12/07/2022,

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de dépenses liées aux besoins en fonctionnement des Services Techniques :

➤ **Services bâtiments et Flotte automobile :** Renouvellement de matériel de sécurité incendie et de désenfumage pour un montant total de 4 382,35 € TTC :

1) Renouvellement de 40 extincteurs pour un montant de 3 193,20 € TTC, concernant :

- Mairie : 6 extincteurs eau pulvérisée 6 L, 1 extincteur Dioxyde de Carbone.
- Ecole Primaire : 5 extincteurs eau pulvérisée 6 L, 2 Extincteurs Dioxyde de Carbone
- Algéco de l'école primaire : 1 extincteur Eau pulvérisée 6 L
- Police municipale : 1 extincteur Eau pulvérisée 6 L
- Cantine scolaire : 2 extincteurs Eau pulvérisée 6 L
- Stade : 1 extincteur Eau pulvérisée 6 L
- Salle des Clouos : 1 extincteur Eau pulvérisée 6 L
- Local des chasseurs : 1 extincteur Eau pulvérisée 6 L
- Dojo : 1 extincteur Eau pulvérisée 6 L
- Salle de l'ARR : 1 extincteur Eau pulvérisée 6 L
- Chapelle Villeneuve : 1 extincteur Eau pulvérisée 6 L
- Chapelle Saint Jean : 1 Extincteur Eau pulvérisée 6 L
- Ancienne Mairie : 1 extincteur Eau pulvérisée et 1 extincteur Dioxyde de Carbone
- Bibliothèque : 1 extincteur Eau pulvérisée 6 L
- Local Question pour 1 Champion : 1 extincteur Dioxyde de Carbone 2 KG
- Ancienne école : 1 extincteur Eau pulvérisée 6 L
- Salle de musculation : 1 extincteur Eau pulvérisée 6 L
- Les Moulins : 2 extincteurs Eau pulvérisée 6 L

Accusé de réception en préfecture  
083-218301026-20240618-DEL-2024-027-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2024  
Date de réception préfecture : 18/06/2024

- Service technique : 1 extincteur Poudre ABC 6 Kg
  - Véhicule Kangoo administratif : 1 extincteur Poudre ABC 2Kg
  - Véhicules techniques : 3 extincteurs poudre ABC 2 Kg pour les véhicules Fiat doblo, Kangoo Benne et épareuse, et 1 extincteur poudre ABC 6 Kg pour le véhicule poids-lourds.
- 2) Entretien de 3 trappes de désenfumage pour un montant de 1 189,15 € TTC, concernant :
- Salle Snack/Piscine : Fourniture et remplacement plaque de Polycarbonate épaisseur 10 mm de dimension 2100 X 2100
  - Salle des Fêtes : Remplacement de vérins et des éjecteurs des trappes en fenêtres ainsi que des câbles de déclenchement.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions de dépenses telles que précitées,
- De l'autoriser, à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de dépenses telles que précitées,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces mêmes dépenses.
- **DIT** que ces dépenses seront affectées au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

<sup>1</sup>Le Maire,  
Renée JEANNERET



Le secrétaire de séance  
Alain BROSSARD

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Alain Brossard', written over a faint circular stamp.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301026-20240618-DEL-2024-027-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2024  
Date de réception préfecture : 18/06/2024